

Article 1 - L'EPREUVE

C'est une épreuve d'endurance VTT par équipe de 6 heures nommée : « les 6h de VTT Déraillées ». Cette épreuve est organisée exclusivement par l'association ENERGIE VTT « Les Déraillés ». Elle consiste pour chaque équipe à parcourir le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur un circuit d'environ 5 km. Le parcours à la fois agréable, technique et sportif mais reste accessible à tous.

Il est totalement aménagé, balisé et sécurisé.

Le départ sera donné le dimanche 14 juin 2020 à 10 h 00 et l'arrivée 6 heures plus tard à 16h.

Un départ sera donné à 21 heures pour les 3 heures de VTT Déraillées Nocturne le samedi 13 juin 2020.

L'organisation s'arrogera le droit de modifier l'heure de départ en fonction des impondérables qui pourraient survenir (météo, problèmes techniques...). Les 6 et les 3 heures se dérouleront dans le Bois de La Gautrèche à La Jubaudière (49)

Article 2 - LES CONCURRENTS

L'épreuve des 6 heures VTT organisée par notre association est ouverte à tous les vététistes, âgés d'au moins 16 ans dans l'année 2020, licenciés ou non.

Les mineurs

Ils peuvent participer à cette manifestation en fournissant une autorisation parentale. Ils ne seront admis que dans les équipes constituées d'au moins 1 adulte

Certificats médicaux

Il ne sera pas demandé de certificat médical.



Article 3 - INSCRIPTION - ANNULATION

Les inscriptions se tiendront sur un site Web. Le lien sera divulgué le 2 janvier 2020 à 20h20 sur la page Facebook et sur le site Web des 6 heures de VTT Déraillées. Le nombre d'équipe sera limitée à 100 (hors équipes de partenaires).

Pour l'épreuve des 3 heures, l'inscription se fera le 2 janvier à 20h20 et sera limitée à 50 équipes.

Les équipes qui veulent participer aux 2 épreuves devront à nouveau s'inscrire sur les 3 heures

- Le capitaine inscrit son équipe. Ensuite il peut inscrire ses coéquipiers ou laisser ses coéquipiers s'inscrire. En validant le formulaire, vous pouvez soit valider votre inscription ou inscrire un autre coéquipier.
- Le paiement se réalisera en validant définitivement votre équipe
- Le cout est de 18 € (6 heures) et de 15 € (nocturne) + frais d'inscription du site Web – Paiement sécurisé par Carte Bleue
- A n'importe quel moment, vous pourrez retourner sur votre équipe pour la compléter ou changer de coéquipier. Votre équipe est sécurisée par un login + mot de passe.

En cas de désistement d'une équipe inscrite ou d'un de ses membres, un remboursement de 50% de la somme versée est prévu, si ce désistement a lieu avant le 15 mai 2020. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation ou de non présentation d'une équipe le jour de l'épreuve.

En cas de remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe, l'organisation doit en être informée.

Par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Article 4 - DEPOT DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être effectuées à partir du 2 janvier 2020 sur le site Web qui sera divulgué sur : www.6hderaillees.com & Facebook

La date limite

Les inscriptions seront closes lorsque les 100 équipes seront atteintes (6 heures) ou 50 équipes (3 heures) hors équipes de partenaires

Aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour de l'épreuve.



Le nombre d'inscrit

Le nombre est limité à 100 équipes (6 heures) et de 50 équipes (3 heures) hors partenaires. Une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront closes

Article 5 - FRAIS D'ENGAGEMENT

Les frais d'engagement sont fixés par l'association Energie VTT « Les Déraillés », organisatrice de l'épreuve des 6 heures de VTT Déraillée. La participation est de 19 € (6 heures) et de 15 € (3 heures nocturne) par concurrent licencié ou non licencié. Une participation du site web sera demandé par participants.

Article 6 - NOMBRE DE CONCURRENTS PAR EQUIPE

Chaque équipe devra être constituée comme ci-après :

- soit une équipe de 2 personnes (2 adultes obligatoirement)
- soit une équipe de 3 personnes (3 adultes obligatoirement et/ou un mineur)
- soit une équipe de 4 personnes (avec un maximum de 2 mineurs)

Il n'y aura pas d'équipe en solo

Article 7 - CLASSEMENT FINAL

Un gagnant par équipe de 2, 3, 4, concurrents sera désigné en fonction des résultats. Une récompense sera remise aux premiers par catégories

Aucun versement d'argent ne sera effectué en guise de récompense.

Le classement s'effectuera par catégorie et en fonction du nombre de tours parcourus durant les 6 heures (et les 3 heures) . En cas d'égalité, la récompense sera attribuée à l'équipe qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce nombre de tours.

Le classement sera affiché régulièrement durant l'épreuve.



Article 8 - ACCUEIL DES CONCURRENTS

L'accueil et les vérifications administratives seront réalisés sur le site de « La Gautreche » de 7 h 00 à 9 h 00 le dimanche 16 juin 2020 et à partir de 17h pour les 3 heures le samedi 15 juin 2020.

Un briefing aura lieu 1 heure avant les départs

Chaque participant régulièrement inscrit se verra remettre un ensemble comprenant une plaque de cadre ainsi qu'un témoin par équipe.

Chaque vélo se présentant au départ devra obligatoirement porter une plaque de cadre sous peine de disqualification.

Article 9 - MATERIEL

Les concurrents peuvent utiliser le matériel de leur choix mais exclusivement de type « Vélo Tout Terrain ».

Les vélos de type single speed (mono vitesse) – 26''- 27.5'' et 29'' VAE et Cyclo cross sont autorisés.

Le port du casque pour tous les concurrents est obligatoire. L'absence de casque entraînera une pénalité d'arrêt de 5 min de l'équipe, en cas de récidive, l'équipe sera disqualifiée.

Article 10 - CIRCUIT

Le circuit est d'environ 5 km (6 heures) et de 3 km (3 heures) et tracé sur des chemins et des pistes dans le bois de La Gautreche », à la fois technique et ludique, composé principalement de monotraces. Le parcours est ouvert aux reconnaissances et sera fermé 1 heure avant le départ.

Problèmes techniques

Tout participant rencontrant un problème technique pendant son relais doit terminer le tour entamé en respectant l'intégralité du parcours et en laissant un passage suffisant pour ne pas gêner le bon déroulement de l'épreuve.

Le relai

Les relais se font uniquement dans la zone appropriée à cet effet. Chaque fraude entraînera une pénalité d'arrêt de dix minutes. La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des équipes.

Le pointage

Le pointage sera réalisé juste avant la zone de relais ; toutefois des commissaires « volant » se chargeront de vérifier toute tentative de fraude.



Infrastructure

Les équipes s'engagent à respecter l'intégralité du parcours, des infrastructures, de la nature et s'engage à ne pas laisser de débris.

Article 13 - GRILLE DE DEPART - HORAIRES DE LA COURSE

Le départ est de type « 24 heures du Mans » avec sur la grille de départ, les coureurs placés face à leur vélo, tenu par un coéquipier.

Le placement sur la grille de départ se fera dans l'ordre d'inscription.

Le départ sera donné le dimanche à 10h00 et le samedi à 21h. L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques par exemple, de retarder l'heure de départ et/ou d'avancer l'heure d'arrivée.

Article 14 - RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte, dégât ou dégradation du matériel des participants.

Article 15 – Droit à l'image

Photos et vidéos sont effectuées le jour de l'épreuve des 6h VTT. Leur consentement à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part.

A l'issue de l'épreuve, photos et vidéos sont publiées sur le site internet des 6h de VTT Déraillées et sur les sites communautaires (blog – Facebook)

Article 15-1 Drones

En raison de la prolifération de drones et des demandes croissantes d'en faire voler le jour de l'épreuve, nous avons décidé de les INTERDIR sur le site le samedi 13 et dimanche 14 juin toute la journée. Seul celui des Déraillés pourra survoler le site.



Le site « LA GAUTRECHE » est un lieu privé où LES DERAILLES avons exceptionnellement le droit d'exploiter le bois pour notre épreuve le 13 et 14 juin 2020.

Merci de respecter le site, de ne rien jeter, ne de rien dégrader afin d'organiser une épreuve en 2021

En raison de « Vigie Pirate », l'entrée habituelle du parking sera bloquée tout ce weekend, une autre entrée vous sera proposée.

